

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°62 75 /PR/MJL.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
16 FEV 1962  
ARRIVEE 288 / 506.

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce concernant le nommé GUEDOU Yéhouétomè Honoré dit Sofodji ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé GUEDOU Yéhouétomè Honoré dit Sofodji, condamné le 26 juillet 1957 par la Cour d'appel de Cotonou à deux mois d'emprisonnement pour abus de confiance, est admise et remise des peines lui faite.

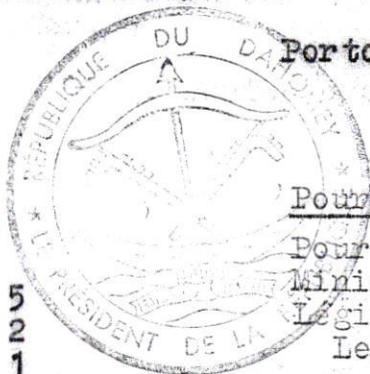
ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 16 FEVR 1962 1962.

Signé : C'E MASSOGBA.-

Pour Ampliation:

Pour le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice et de la  
Législation et par délégation  
Le Directeur de Cabinet,



AMPLIATIONS :

- Président de la République 5
- MJL..... 2
- Procureur général..... 1
- Procureur de la République 1
- Intéressé..... 1
- CORD..... 1

J. CLAVEAU.-